



# BULLETIN MUNICIPAL

Chers Bouvigniens,  
Chères Bouvigniennes,

Juin 2017

De nouveaux attentats viennent de toucher le Royaume-Uni et naturellement, nous pensons aux victimes et à leurs proches en leur témoignant toute notre solidarité. Une fois de plus, ce sont nos valeurs démocratiques qui sont visées. Pourtant, il ne faut pas céder à la peur. Attachés à la liberté, à la laïcité et au respect des uns et des autres, ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à éradiquer la barbarie véhiculée par une infime minorité.

Dans notre commune, nous avons voté le budget fin mars. Fidèles à notre projet, nous n'avons pas augmenté nos taux d'imposition. Comme nous nous y sommes engagés, nous faisons le maximum pour limiter la pression fiscale.

Nous avons déjà évoqué dans un précédent journal que nous ne ferons pas de gros investissements cette année. En effet, nous préférons « absorber » le coût de la construction de notre cantine-garderie. Ce service remporte un vif succès. La fréquentation atteint aujourd'hui 160 enfants pour le repas du midi, et plus de 50 pour la garderie du matin. Dernièrement, le conseil municipal m'a autorisé à étendre la mise en vente de nos terrains situés dans la rue Dombrée à différentes agences du secteur. La cession de ces trois parcelles bouclera le plan de financement de ce bâtiment.

Actuellement, nous engageons une réflexion avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves pour étudier la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours. Un conseil d'école aura lieu mi-juin sur ce sujet. Les familles seront informées de la décision prise avant la fin de cette année scolaire.

Le 1er mai a été l'occasion de remettre les médailles du travail et d'accueillir les nouveaux Bouvigniens. Cette cérémonie permet à chacun de connaître les différentes associations de notre commune et d'échanger avec leurs membres ou avec les élus du conseil municipal. Cette année, nous avons remis ... médailles et reçu ... nouvelles familles.

Pour terminer, avec l'été et ses éventuelles fortes chaleurs qui arrivent, il convient de demeurer vigilant envers toutes personnes isolées, âgées ou handicapées. La solidarité s'exerce aussi chez nous par des gestes simples... pour que chacun puisse « Bien vivre à Bouvignies ».

Enfin, il ne me reste qu'à vous souhaiter d'excellentes vacances.

Votre dévoué Maire  
Frédéric PRADALIER



web

« BIEN VIVRE A  
BOUVIGNIES »

## Cérémonie du 1<sup>er</sup> Mai

Lors de la cérémonie organisée le 1<sup>er</sup> mai, Monsieur le Maire a remis le diplôme aux médaillés du travail : M. THURION Christian, M. LEROY Stéphane.

A l'issue de cette cérémonie, nous avons accueilli les nouveaux arrivants de la commune. Des associations de l'intercommunalité ont pu présenter leurs activités.



## Défilé du 8 mai

Lors de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, Monsieur le Maire a rendu hommage aux soldats et victimes.

Un texte a été lu par des élèves de l'école Pigeon Vole et de l'école du Sacré Cœur. Les enfants ont interprété la Marseillaise accompagnés de leurs directrices.

De nombreuses personnes étaient présentes : élus, anciens combattants, la Chorale « Chante Bouvignies », la Lyre Coutichoise, les élèves qui s'étaient déplacés afin que se perpétue le devoir de mémoire.



## Environnement

Nous ne nous rendons pas toujours compte que les bruits que nous faisons gênent parfois nos voisins. Pourtant... les nuisances sonores peuvent être sanctionnées dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

Cela concerne les bruits provoqués par un individu comme les cris..., par une chose (musique, outils...), ou par un animal (aboiements...).

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage s'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps.

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, l'infraction pour tapage nocturne est présumée, sans que ces bruits soient répétitifs, intenses et qu'ils durent dans le temps.

Pour résoudre ces problèmes, il est recommandé, dans tous les cas, de privilégier le règlement amiable.

Voici quelques démarches que vous pouvez mettre en œuvre successivement :

- vous entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments (cela suffit très souvent),
- si la gêne persiste, lui adresser un courrier simple, puis un recommandé avec avis de réception,
- recourir à une tierce personne pour tenter de régler le conflit (médiateur de justice par exemple),
- faire appel à un huissier si les nuisances se répètent pour établir un ou plusieurs constats en vue d'un éventuel recours contentieux.

Si la situation ne s'améliore pas, vous pouvez aussi faire appel aux forces de l'ordre.

Si vous souhaitez obtenir réparation du préjudice, vous pouvez aussi effectuer un recours devant un tribunal civil. Vous devrez alors démontrer la réalité de votre préjudice. Pour cela, vous devez réunir un maximum de preuves (courriers échangés avec l'auteur du bruit, constat d'huissier, procès-verbal, témoignages, certificat médical si votre état de santé s'est dégradé...)

Bon à savoir, les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier...) ou visuelles peuvent également constituer un trouble anormal de voisinage.

Source : service-public.fr

**Par arrêté préfectoral du 8 juin 2004, la destruction des chardons des champs (*circium arvense*) est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains, clos ou non, du département du Nord.**

**La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire ou usufruitier.**

**Nous vous rappelons que la taille des branches et arbustes dépassant sur le domaine public est obligatoire, en cas d'incident votre responsabilité serait engagée.**

## Cimetière

Afin d'éviter de nombreux vols, nous vous informons que le cimetière sera désormais ouvert au public tous les jours de la semaine de 8 h 30 à 17 h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars et de 8 h 30 à 19 h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre. Il est regrettable que certains ne respectent pas nos défunts et leurs familles.



« Nous vous rappelons qu'il est important pour la sécurité et le bien-être de tous, de réduire votre vitesse, des contrôles seront effectués ».

### « Distribution du courrier »

Afin de faciliter le travail du facteur et des employés communaux pour la distribution du courrier, nous vous demandons de bien vouloir apposer sur votre boîte aux lettres réglementaires et accessible, votre numéro d'habitation ainsi que votre identité



# Travaux

## Garage à vélos :

Suite à plusieurs demandes et depuis peu, un garage à vélo a été réalisée par les employés municipaux derrière la mairie et à proximité des arrêts de bus. Il est disponible pour les Bouvigniens qui prennent les transports en commun...



## Fibre optique :

La société AXIONE en charge des travaux du projet très haut débit (THD) financé par la région et l'intercommunalité va intervenir en cette fin d'année pour une éligibilité début 2018.

La fibre optique permettra aux opérateurs de proposer un accès à la téléphonie, internet ou la vidéo dans de meilleures conditions.

L'entreprise NDI assistera AXIONE pour équiper les zones rurales en desserte par fibre optique.

Le déploiement de la fibre optique passera par les réseaux existants : enterrés, aériens ou en façade, ne nécessitant pas ou peu de travaux.

Il se peut que vous receviez dans vos boîtes aux lettres un courrier explicatif ainsi qu'une autorisation de passage en façade à retourner signée à la mairie ou directement à AXIONE, mais qui n'engendrera aucun frais de votre part.

## Le Manoir

La petite salle du Manoir a fait peau neuve, de nouvelles fenêtres en PVC et double vitrage ont été posées ainsi que des travaux de peinture intérieur et extérieur.



## J'ai décidé de bien vieillir !

Voici quelques conseils pour bien vieillir, en adaptant son activité à l'évolution de notre corps :

- ⌚ Se nourrir l'esprit, car le cerveau « s'use » si on ne s'en sert pas ! Par exemple, en jouant (aux cartes, aux jeux de société, aux jeux de lettres...), en lisant, en échangeant avec les autres, en sortant de chez soi et en voyageant si c'est possible...
- ⌚ Garder le contact avec ses proches : ça entretient le moral, ça incite à prendre soin de soi et à rester ouvert : une attitude positive facilite le contact !
- ⌚ Pratiquer des activités physiques pour mettre le corps en mouvement : jardiner, bricoler, marcher, promener son chien...
- ⌚ Ne pas oublier de se faire plaisir en mangeant équilibré, en prenant le temps de cuisiner et aussi, en partageant les repas avec d'autres.
- ⌚ Tout simplement, prendre le temps de se construire la vie dont on a envie, avec un rythme adapté à son tempérament.

Et pour « Bien vivre leur âge à Bouvignies », nos séniors ont besoin de notre vigilance collective :

- ⌚ Si vous connaissez des personnes âgées, isolées, handicapées ou fragiles : incitez-les à s'inscrire sur le registre dédié, auprès de la mairie (03 27 91 20 13). Ainsi, nous pourrons plus facilement leur venir en aide en cas de fortes chaleurs ou d'intempéries par exemple...
- ⌚ Souvent, prenez contact avec ces personnes pour voir si elles ont besoin d'aide. Ces petits gestes et votre solidarité quotidienne apporteront beaucoup.

Enfin, la semaine bleue aura lieu du 2 au 8 octobre 2017. La communauté de communes Pévèle Carembault proposera un spectacle cabaret aux séniors de 65 ans et plus (informations plus précises fin août).



# L'Entente Sportive de Bouvignies

La saison se termine !

Les U19 finissent 3ème de leur groupe, les équipes U7,U8,U9 ,U10 se sont bien comportés en participant à plusieurs plateaux, les U11 ont brillé dans leur championnat.

L'équipe LOISIRS termine en bonne position dans son classement. L'équipe SENIORS finit et reste en « promotion 2ème division »

La journée du sport aura lieu le samedi 17 Juin après midi, toutes les activités sont offertes gratuitement aux enfants de Bouvignies (même non licenciés!)

Le 18 Juin a lieu le tournoi Loisirs qui va regrouper plus d'une quinzaine d'équipes.

Les Débutants sont allés en tournoi à Gravelines le week-end de la Pentecôte et les LOISIRS en tournoi international à Osteende les 10/11/12 Juin...

L'assemblée générale aura lieu fin Juin.

Bon été à tous !

Rendez-vous en Août pour la reprise des entrainements !!!



# La Croisée des Chemins



La croisée des chemins continue son rythme habituel de marche le jeudi après midi et les dimanches matin, tous les 15 jours au départ de Bouvignies.

En juin 2016, le club de marche « A la croisée des chemins » a organisé une sortie dans l'Avesnois. Pour se rendre à Gommegnies, un covoiturage a été mis en place entre les participants et à leur arrivée, un parcours de 10 Kms attendait les marcheurs dans la campagne avesnoise. En fin de parcours, après un déjeuner local, à l'auberge du baron, nous avons visité la brasserie du restaurant où la bière « La Jonquille » est fabriquée. Une journée forte agréable.

En juillet 2017, la sortie annuelle de l'association est prévue au Cap Gris nez pour un parcours de 8 kms

**Les contacts:** Philippe MILON (03/27/91/22/57) Martine PERONNE (03/27/90/48/83) Isabelle DESAGRE (03/27/91/30/29)

# La Course Cycliste

**Samedi 22 Avril 2017**

La course cycliste UFOLEP avec l'aide du cyclo club d'Orchies s'est très bien déroulée avec 370 participants.

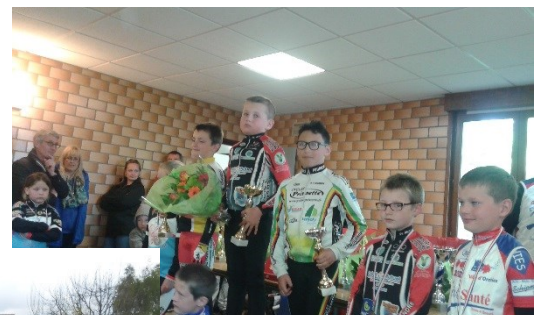
Je remercie Maxime et Paul ainsi que son équipe et surtout les 30 bénévoles plus 11 bénévoles des 4 jours de Dunkerque.

Merci à Monsieur Le Maire ainsi qu'aux personnes ayant respecté les stationnements interdits.

André LOUBERT



« 4 jours de Dunkerque »  
9 Mai 2017



« Course Cycliste »  
22 Avril 2017



## Le Club Tendresse

Qu'est ce que le club Tendresse ? C'est une association régie par la loi de 1901, ouverte à tou(te)s les retraité(e)s. C'est une cotisation annuelle de 13 € qui permet 3 repas à prix modéré (entre 11,00 et 17,00 €) pour une entrée, plat et légumes, fromages, dessert, café. Compris dans ces réunions festives un barbecue géant, 4 viandes différentes, 4 ou 5 salades composées... Cette cotisation permet également de participer à un banquet de Noël, gratuit pour les adhérents, avec 1 kir de bienvenue, 2 entrées, un plat avec légumes, sorbet, fromages, jambon/salade, dessert, café. C'est aussi 3 sorties par an, visite le matin de lieux et autres curiosités de notre région, puis repas dansant avec entrée, plat et légumes, fromages, dessert, café, boissons offertes. C'est en plus, la participation au repas annuel, animé par un orchestre, de l'assemblée générale. Toasts, pains surprise, kir de bienvenue, 2 entrées, plat avec assortiment de légumes, sorbet, fromages, salade et jambon de pays, dessert, café agrémentent ce repas. Les personnes qui sont âgées de plus de 60 ans et qui lisent ces lignes, qui aiment jouer aux cartes, scrabble et autres triominos ou simplement discuter, peuvent venir le mardi de 13 H 30 à 17 H 00, au Manoir, elles seront les bienvenues. Il faut savoir que, outre les anniversaires, nous fêtons également la chandeleur, la fête des mères... Occasions pour des pâtisseries et bulles !



## Le Comité des Anciens

Comme chaque année, le Comité des Anciens a organisé son banquet. La journée fût très réussie.

Les plus de 80 ans ne pouvant se déplacer, se sont vu remettre une tarte et une bouteille de vin.

D'autre part, 170 colis et 10 en maisons de retraite distribués à l'occasion de Noël 2016.

Tout cela est rendu possible grâce aux manifestations (concours de coqs, repas moules frites) à la générosité des nombreux donateurs lors de la quête du mois d'octobre, ainsi qu'à la Mairie pour la mise à disposition de locaux et matériels.

Merci également à toutes les personnes qui oeuvrent tout au long de l'année pour le Comité des Anciens.

Trésor de vies est né en Septembre 2010 grâce à une poignée de personnes qui ont eu l'envie et le courage de changer les choses et de faire encore plus que ce qu'elles ne faisaient déjà pour les animaux.

Parce que pour nous une vie est UNE VIE et qu'elle sait bien qu'on se décarcasse pour la sauver, nous nous sommes mobilisés engagés et sommes aujourd'hui les maillons d'une formidable chaîne de solidarité.

Nos protégés sont issus de la maltraitance, d'abandons suite à des décès, départ en maison de retraite etc...

Nous recherchons toujours des familles d'accueil sans elles pas de sauvetages possibles. Etre famille d'accueil s'est accueillir un animal jusqu'à son départ en adoption (l'association offre la nourriture et paye les frais vétérinaire).

Nos animaux sont adoptés partout en France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse, Monaco après une prévisite (une rencontre d'un de nos bénévoles avec les adoptants potentiels).

Notre but n'est pas de faire plaisir aux gens mais de trouver la famille dans laquelle notre protégé pourra s'épanouir, quelques chiffres :

De mai 2016 à décembre 2016 c'est 196 chiens qui ont été adoptés 122 chats, 38 animaux qui sont décédés 124 chats, 72 chiens, 3 lapins sont encore à l'adoption, 51 animaux en panier retraite soit 472 vies.

Les frais vétérinaires se sont élevés à 63 070,26 €.

Les recettes liées aux adoptions 25 121 €. Il faut savoir qu'étant reconnu d'intérêt général les dons versés à Trésor de Vies sont déductibles des impôts à hauteur de 66 % à la valeur du don.

Si vous voulez nous aider à faire stériliser vos animaux car nous n'arrivons pas à sauver tous les SOS qui nous arrivent tous les jours.

Demander à rejoindre le groupe de bénévoles pour faire les récoltes de nourriture dans les magasins, vous proposer comme famille d'accueil ou encore bien d'autres choses comme récolter des lots mais aussi des crayons bille, feutres, marqueurs, surligneurs hors d'usage.

Tout le monde peut agrandir cette grande chaîne de solidarité en devenant un maillon.

Merci pour les loulous

Véronique BREBION

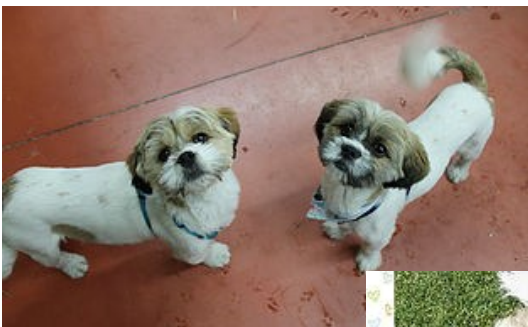
Présidente de l'association Trésor de Vies

Nous contacter :

Trésor de vies sur facebook, sur la page « association Trésor de Vies »

Par mail : [tresordevies@gmail.com](mailto:tresordevies@gmail.com)

Par courrier : Trésor de Vies - 693 rue des Champs du Motlin - 59870 BOUVIGNIES



# DÉCLAREZ VOS RUCHES

Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue

Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

## Nouveau !

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## Législation

Les ruches d'abeilles devront être établies à 5m de la voie publique ou à 3 m au minimum des propriétés riveraines, à moins que les ruches soient isolées par un mur, une palissade de planche jointe une haie vive ou sèche sans solution de continuité.

Les dites clôtures devront avoir une hauteur minimum de 2 m au dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 m de chaque côté de la ruche.



**DÈS MAINTENANT  
DANS MON DÉPARTEMENT**

# la carte d'identité à portée de clic !

- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition\*
- Mon titre est plus sûr

\* des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

**MES DÉMARCHES  
à portée de clic!**

# Démarche administrative

Depuis le 14 mars, les demandes de carte d'identité sont à déposer dans les mairies équipées de bornes biométriques. Toutefois, nous restons à votre disposition pour effectuer votre pré-demande.

## L'État simplifie mes démarches dans mon département !

**Ma demande de carte d'identité se simplifie :**

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

**MES DÉMARCHES  
à portée de clic!**

Pour toute information : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

Imprimé par la Dita